



COMMUNIQUE DE PRESSE

COMITE CONSULTATIF de la RN SCANDULA :

Etat d'avancée des actions de l'UAC dans la façade maritime occidentale de la Corse.

Site UNESCO-Natura 2000-Suivi scientifique balbuzard pêcheur-Création d'une réserve naturelle de Corse.

Portu, u 20 di lugliu 2020

Avec un paysage maritime spectaculaire, la côte occidentale de Calvi à Carghjese constitue un joyau du patrimoine de la Corse. Le littoral y est peu urbanisé et les sites présentent une grande naturalité et une grande richesse floristique. La géodiversité et la biodiversité de ces sites sont remarquables. Associées, elles contribuent à constituer un environnement exceptionnel. La Réserve naturelle de Scandula, située dans la partie centrale de ce secteur depuis sa création en 1975, par sa gestion et la protection qu'elle a apporté, a permis de constituer une zone de reproduction de la faune marine dont bénéficie certainement l'ensemble de ce secteur, essentiellement dans sa partie nord.

<p align="center">Informations concernant le site UNESCO Golfu di Portu « Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola »</p>

Le bien « **Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola** » est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1983 dans la catégorie des biens naturels. La Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du Golfe de Portu repose sur la beauté naturelle exceptionnelle du site, le patrimoine géologique et la richesse de la biodiversité à la fois terrestre et marine.

Depuis son inscription, le bien fait l'objet d'une **gestion coordonnée** entre l'Etat et la Cullettività di Corsica, compte tenu de ses compétences étendues dans le domaine de l'environnement, et les acteurs du territoire en charge de la gestion du patrimoine naturel, notamment le Parc naturel régional de Corse (PNRC) et l'Uffiziu di l' Ambiente di a Corsica (UAC), établissement public chargé d'impulser et de coordonner l'ensemble de la politique régionale en matière d'environnement et de développement durable. Il n'existait néanmoins pas jusqu'alors d'entité unique de gestion du bien.

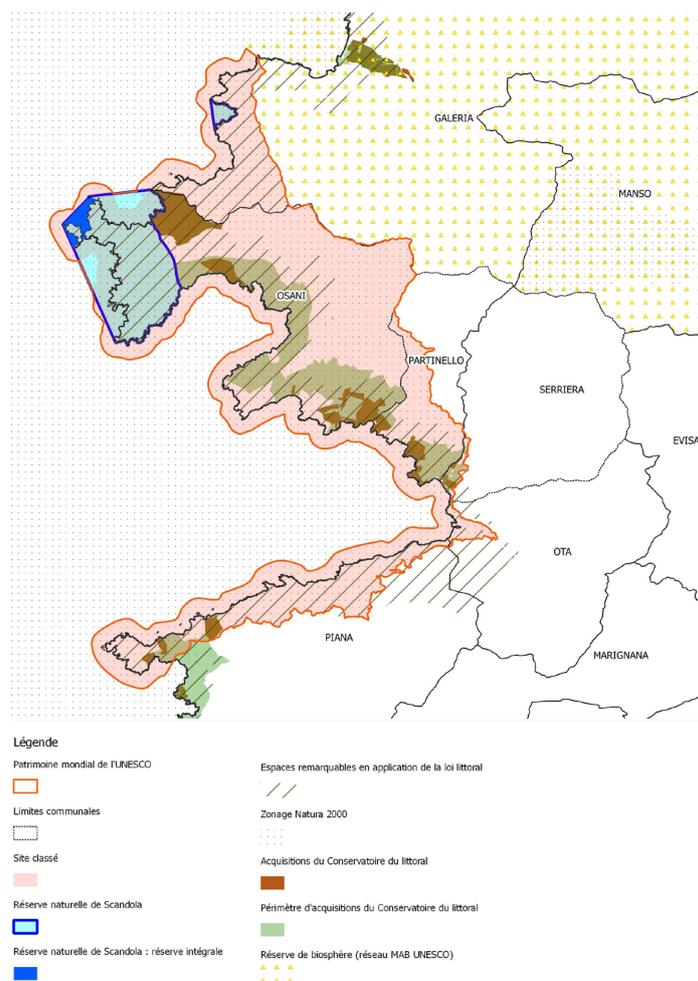
Depuis début 2019, l'UAC est officiellement désigné gestionnaire du bien. Dans ce cadre, il a pour rôle d'assurer la bonne gestion du bien et en particulier :

- Élaborer et assurer la mise en œuvre du plan de gestion ;
- Assurer l'animation et la coordination des différents acteurs intervenant sur le site dans leur domaine de compétences, afin d'atteindre les objectifs de préservation du bien ;
- Assurer le suivi de la gestion et rendre compte du bon état de conservation du bien ;
- Mener des actions d'animation locale, d'information et de concertation avec la population locale et les visiteurs, afin notamment de les sensibiliser à la VUE du bien.

Les moyens de la gestion sont intégrés au sein du service Espaces protégés de l'UAC, renforcés avec l'affectation de 3 agents sur la mission de surveillance du bien et du suivi scientifique et une coordination des actions des différents pôles du service Espaces protégés sur le périmètre terrestre et marin du bien. Depuis deux ans, dans un souci d'efficacité et d'efficience, l'UAC en effet, rationalise et mutualise la gestion de ces espaces protégés. Le service EP est chargé d'assurer la gestion de 5 des 7 des Réserves naturelles de Corse (soit 96 % de la surface des RN de Corse): la RN di I Bucchi di Bunifaziu, la RN di I Cirbicali, la RN di I Trè Padoli di U Suvartonu, la RN di u Monte Ritonu, ainsi que la RN di l'isule

di u Capicorsu. Dans le Sud de la Corse, il assure la gestion déléguée des terrains du Conservatoire du littoral du Suttanacciu en continuité de la R.N.B.B. Il est chargé également de l'animation des sites Natura 2000 en mer de 50 % des sites marins de Corse : Piaghja Orientale, Calvi-Carghjese et du Suttanacciu, de la Chjappa à Campumoru. Il coordonne également le volet technique de la création des Aires marines protégées de Corse (projets de création d'une RNC dans le secteur Calvi Carghjese, mesures compensatoires du Portu Novu di Bastia...). En mer, fort de sa longue expérience dans le domaine des suivis scientifiques halieutiques dans les Bucchi di Bunifaziu, l'UAC est un partenaire « Data Collection Framework » de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture du ministère de l'Agriculture pour les échantillonnages halieutiques nécessaires à la politique commune des pêches de l'UE. Le service EP est donc également responsable de la gestion du patrimoine mondial de l'Unesco « Golfu di Portu, Scandulà ».

L'état de conservation du bien « Golfu di Portu » a fait l'objet d'une récente évaluation par l'UICN dans le cadre de son outil d'évaluation de l'état de conservation des sites naturels et mixtes inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, l'« **Horizon du patrimoine mondial** », dont la dernière mise à jour a été réalisée en 2017. L'Horizon du patrimoine mondial évalue en 2017 l'état de conservation du bien comme « bon avec quelques préoccupations ». Les résultats de cette évaluation ont été partagés avec les acteurs locaux à l'occasion d'un atelier-pilote inédit organisé par le Comité français de l'UICN et valorisé à l'occasion du dernier Comité du patrimoine mondial à Bakou et lors du prochain Congrès mondial de la nature à Marseille en janvier 2021.

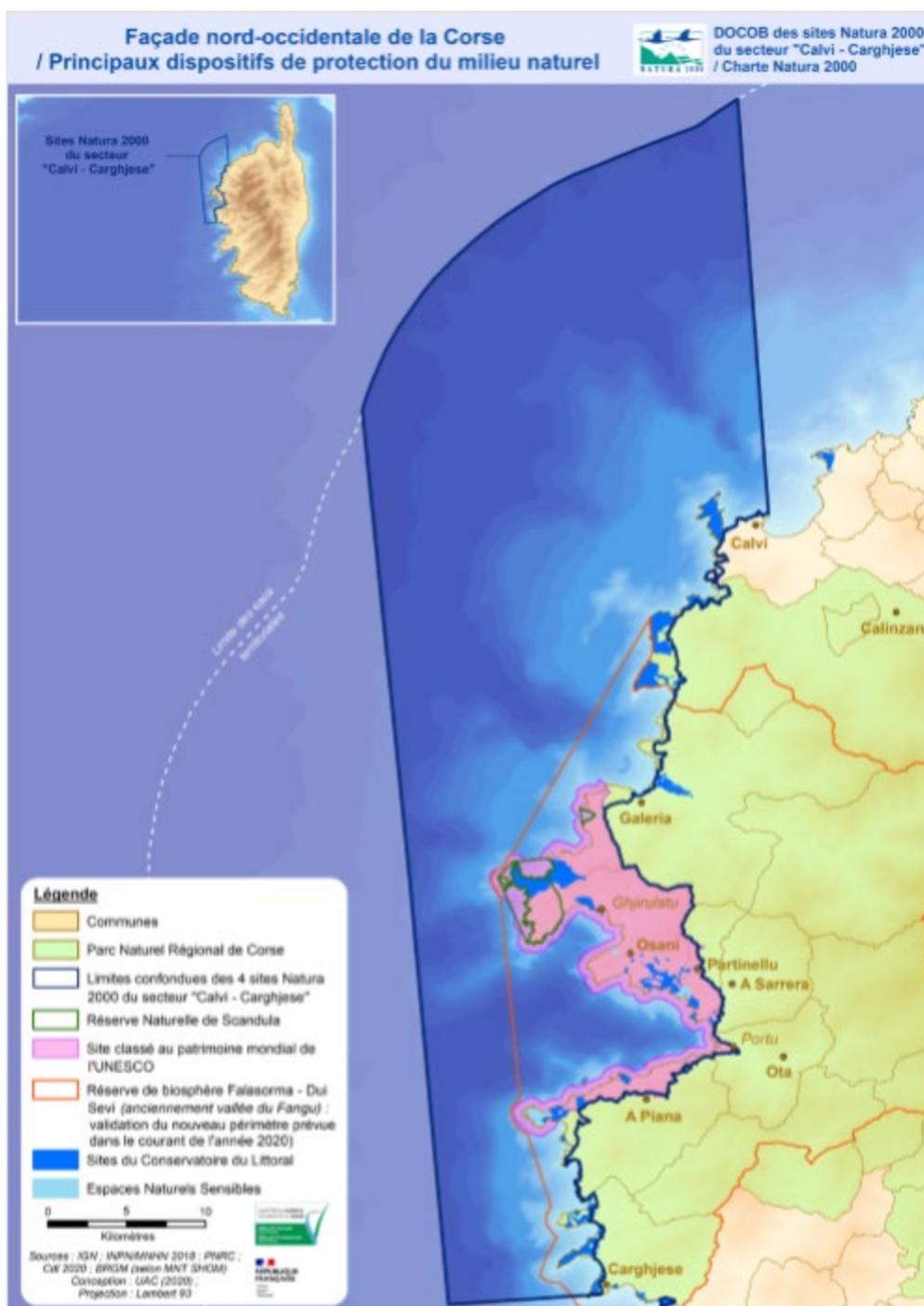


Carte du bien du patrimoine mondial et des dispositifs de protection. Réalisation : DREAL

Animation des sites "Natura 2000 en mer" s'étendant de Calvi à Carghese. FR9402018, FR9410023, FR9412010, FR9400574.

La délégation de gestion du site du patrimoine mondial est intervenue quelques jours à peine après la validation du document d'objectifs des sites "Natura 2000 en mer" du secteur **Calvi-Carghese**.

Ces quatre sites "Natura 2000" ont été désignés au titre de la Directive "Oiseaux" (2009/147/CE) pour deux d'entre eux et pour les deux autres au titre de la Directive "Habitats-Faune-Flore" (92/43/CEE). D'une superficie cumulée d'environ 1275 km², ces sites englobent le site du patrimoine mondial (118 km²) dont la réserve naturelle de Scandola (15 km²).



Le DOCOB des sites "Natura 2000" du secteur Calvi-Cargèse a été élaboré sous l'autorité d'un comité de pilotage co-présidé par le Préfet maritime de Méditerranée et le Préfet de la Haute-Corse. En 2011, les membres de ce COPIL ont désigné l'Office de l'Environnement pour la rédaction du document d'objectifs.

En 2016, le document intégrant l'état des lieux ainsi que les enjeux et objectifs de conservation (Tome 1) a été validé à l'unanimité par ces mêmes membres. Sur la base de cet état des lieux, et après plusieurs mois d'une concertation concomitante avec celle du processus d'extension de la réserve naturelle de Scandola, des mesures de gestion concrètes ont été proposées par l'UAC afin de répondre aux objectifs de conservation des habitats et des espèces "Natura 2000".

Dans ce plan d'actions (Tome 2), lien de téléchargement des différents documents :

https://www.UAC.corsica/Settori-Calvi-Carghese_a86.html , les mesures ont été présentées sous la forme de 34 "fiches actions" regroupées en 4 thématiques distinctes :

- 10 mesures liées à la gestion globale des 4 sites Natura 2000 ;
- 7 mesures liées à la gestion de l'avifaune marine et terrestre (Directive "Oiseaux") ;
- 10 mesures liées à la gestion du milieu marin (Directive "Habitats Faune Flore") ;
- 7 mesures liées à la gestion du milieu terrestre (Directive "Habitats Faune Flore").

En toute logique au regard du contexte global, parmi les actions prioritaires préconisées en groupes de travail ont été identifiées "la définition d'une stratégie de gestion concernant l'approche des sites de nidification du balbuzard pêcheur" ainsi que la définition d'une "stratégie de gestion du mouillage des navires de plaisance au sein des sites patrimoniaux".

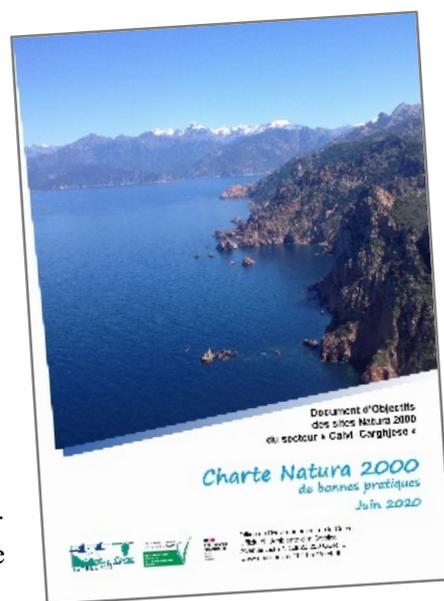
En octobre 2019, le Tome 2 (plan d'actions) a été validé à l'unanimité par les membres présents du COPIL. Le même jour, est intervenue la désignation, toujours à l'unanimité des membres présents, de l'UAC comme animateur de ces quatre sites "Natura 2000".

L'Uffiziu di l' Ambiente di a Corsica (UAC) a souhaité proposer au printemps 2020, en accord avec le PNRC et les services de l'Etat, une actualisation de la charte Natura 2000 du Document d'Objectifs.

Cette nouvelle charte, qui permet de prendre en compte les problématiques liées à fréquentation touristique et en particulier celles liées à la conservation du balbuzard pêcheur, comprend désormais des engagements de portée générale mais aussi des engagements spécifiques par trois grands types de milieux naturels :

- Les « fonds marins côtiers » ;
- Les « falaises littorales et côtes rocheuses » (incluant le balbuzard pêcheur) ;
- Les « milieux terrestres ».

La charte Natura 2000 a été validée à la très large majorité par les membres du COPIL ayant participé à la consultation. Afin de faciliter l'adhésion du plus grand nombre, nous avons créé un formulaire en ligne permettant aux futurs signataires d'adhérer facilement à la charte :



<https://forms.zohopublic.eu/carlesstephane/form/CharteN2000/formperma/igrvyT05QTcym96v9tTpViQAFTSvtccKr9yTc5WdAu8>

On peut également bénéficier des informations en téléchargement sur le site de l'UAC un livret complet de présentation de la charte Natura 2000, ainsi qu'une brochure rappelant les engagements et les zones de quiétude du balbuzard pêcheur pour l'année 2020.

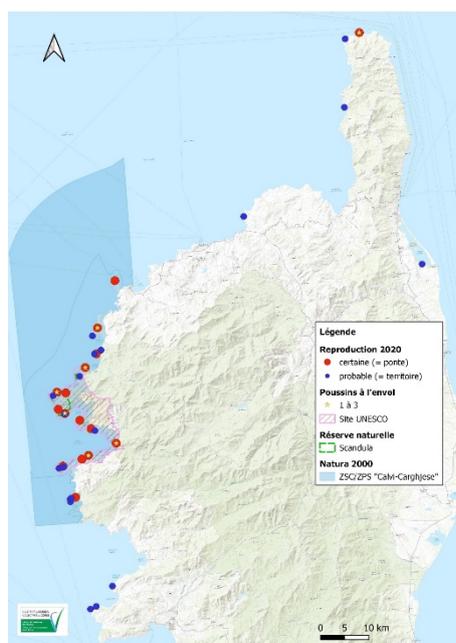
https://www.UAC.corsica/Sites-Natura-2000-du-secteur-Calvi-Carghese-adhere-a-la-nouvelle-Charte-Natura-2000-de-bonnes-pratiques_a3095.html

Suivi de la nidification du Balbuzard pêcheur en Corse, saison 2020 Point de la situation mi-juillet 2020

Le service « Espaces protégés de l'UAC », assure la coordination du suivi de la reproduction du Balbuzard pêcheur en Corse dans le cadre d'un programme sur les oiseaux nicheurs marins et côtiers. Il collabore avec les gestionnaires, en particulier le Parc Naturel Régional de Corse, qui a œuvré depuis sa création à la protection de cette espèce, ainsi que les autres acteurs du territoire réalisant des suivis sur l'espèce : Collectivité de Corse (CdC), Conservatoire d'espaces naturels de Corse (CEN-Corse), Parc Naturel Marin du Cap Corse et de l'Agriate (PNMCCA), Sémaphore du Cap Corse (Marine nationale). En janvier 2020, sur l'ensemble de la Corse, 67 nids ont été repérés et cartographiés. Compte tenu de l'approximation de la localisation exacte de la plupart des nids, ceux-ci ont tous été pointés au GPS après leur repérage sur le terrain de façon à conserver l'information précise de localisation.



Depuis janvier 2020, nous avons réalisé avec le PNRC 22 missions (plus 600 observations) de fin janvier à mi-juillet dans le secteur Calvi-Carghje.



Sur ces 67 nids, 13 sont détruits et inoccupés depuis de nombreuses années (parfois plusieurs dizaines d'années). Cinq autres nids sont considérés comme en mauvais état ne permettant pas une reproduction des oiseaux dans leur état actuel (en janvier/février 2020). 23 autres étaient en état moyen en début d'année, et 25 en bon état, laissant supposer une utilisation potentielle de 48 nids.

Pour la saison 2020, **35 territoires (ou couples territoriaux)** peuvent être considérés comme occupés en Corse (reproduction certaine ou probable) dont :

- **16 nids avec reproduction certaine (= ponte)**. 15 nids avec reproduction certaine sont situés dans le périmètre des sites Natura 2000 Calvi-Carghje (dont 10 sur le périmètre du site UNESCO et 4 dans la réserve naturelle de Scandola). En dehors de ce secteur de la côte nord-ouest de la Corse, la reproduction est attestée sur un seul autre nid (pointe du cap Corse) ;

- 19 nids avec reproduction probable (= oiseau posé sur le nid ou construction de nid), dont 13 dans le périmètre des

sites Natura 2000 Calvi-Carghje (6 sur le périmètre du site UNESCO et 3 dans la réserve naturelle de Scandola), 3 dans le secteur Cap Corse-Agriate, un sur l'étang de Biguglia, 3 dans le secteur d'Ajaccio.

A la mi-juillet 2020, 7 nids présentaient des jeunes à l'envol ou proches de l'envol (1 dans le Cap Corse, 6 sur les sites Natura 2000 « Calvi-Carghje » dont 2 dans la réserve naturelle de Scandola). 5

nids avaient seulement 1 poussin, un nid avec 2 poussins (Cap Corse) et un nid avec 3 poussins (Portu), totalisant 10 jeunes. Le succès reproducteur peut être considéré comme très faible en 2020 dans des valeurs similaires à celles enregistrées depuis 2012 si les 10 jeunes prennent réellement leur envol à la fin juillet. 5 des 7 nids avec des jeunes encore au nid mi-juillet bénéficient de propositions de zones de quiétude (1 dans le Cap Corse, 6 dans les sites Natura 2000 « Calvi-Carghje » dont 2 dans la réserve naturelle de Scandola).



Ce suivi scientifique sera poursuivi les prochaines années.
Il donnera lieu à des rapports périodiques en début de saison, à la mi saison et à la fin de chaque saison de reproduction de l'Alpana en rendant les données publiques.

Processus de création d'une réserve naturelle de Corse sur la façade maritime nord occidentale.

À la fois marine et terrestre, la Réserve naturelle de Scàndula constitue un des plus hauts niveaux de protection du patrimoine naturel. Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse en est le gestionnaire depuis sa création en 1975 par décret ministériel.

Cette réserve faisait, jusqu'à présent, l'objet d'un projet d'extension qui est inscrit comme une action prioritaire de l'analyse stratégique régionale de Corse, approuvée par l'Assemblea di Corsica dans sa session du 23 mars 2012. Le PADDUC met en œuvre de façon effective les conclusions de cette analyse stratégique régionale (ASR) et définit une priorité pour ce projet permettant d'augmenter la superficie des zones de ce secteur bénéficiant d'un statut de réserve naturelle. La préservation de l'intégrité de ces milieux présentant une grande naturalité, principalement en gérant la pression des activités touristiques (utilisation du réglementaire dans certaines situations, chartes de bonne conduite à développer à l'échelle de la façade) constituait l'enjeu majeur dès le début des années 2010.

Dans ce contexte, et afin de renforcer la protection de la biodiversité sur la façade maritime nord occidentale de la Corse, le conseil exécutif de Corse propose de créer une réserve naturelle de Corse (RNC), dans la zone limitrophe de l'actuelle réserve naturelle de Scàndula.

D'une superficie d'environ 1 800 km² (180 000 ha), le périmètre initial d'étude correspondait à la façade maritime nord-occidentale de la Corse, du cantonnement de pêche de la Revellata, au nord de la presqu'île du même nom (Commune de Calvi) jusqu'au niveau de la petite plage de Stagnoli, qui marque la limite sud de la commune de Carghjese. Il longeait ainsi un linéaire côtier de plus de 270 km. Au large, ce périmètre s'étendait jusqu'aux eaux territoriales (12 milles nautiques) et intègre les trois principaux canyons sous-marins de Calvi, Galeria et Portu.

Depuis 2012, un processus a permis, au sein de ce périmètre de prioriser les secteurs au regard de l'intérêt écologique et de la caractérisation des pressions et des usages avec une définition des enjeux qui en découlent. A ce jour, diverses réunions ont été organisées avec les acteurs socio-professionnels sur les thématiques suivantes : pêches professionnelles puis de loisir, promenade en mer pour les navires de haute puis de faible capacité d'accueil, plongée sous-marine, plaisance et activité de loisir.

La Cullettività di Corsica au titre des compétences qui sont les siennes en matière de classement de réserves naturelles ¹ peut donc engager le processus de création d'une réserve naturelle de Corse dans la zone limitrophe de la réserve naturelle de Scàndula.

Sur la base d'un dispositif de concertation qui doit débiter dès que possible pour aboutir à la proposition concrète d'un périmètre et d'une réglementation pour cette nouvelle Réserve Naturelle de Corse (et comportant des éléments sur les coûts de fonctionnement et les moyens nécessaires à la formalisation des scénarii envisagés), il doit permettre de finaliser d'ici 2022 la création d'un espace protégé marin basé sur une réglementation du type : périmètre général, zone de protection renforcée et zone de protection intégrale à l'instar de la Riserva naturali di i Bucchi di Bunifaziu.

¹ Depuis le transfert de compétences engagé au titre des lois relatives à la Corse du 22 janvier 2002, à la Démocratie de proximité du 27 février 2002 et leurs décrets d'application en date du 18 mai 2005, il existe trois types de réserves naturelles : les réserves naturelles nationales (RNN), créées par l'État, les réserves naturelles régionales (RNR), créées par les Régions et les réserves naturelles de Corse (RNC) créées par la Collectivité de Corse (CDC). Le 5 janvier 2012 l'ordonnance relative aux réserves naturelles a permis de « simplifier et de clarifier les dispositions relatives aux réserves naturelles (RNN, RNR et RNC), en particulier les dispositions de compétence et de procédure ».

Ce processus de création d'une réserve naturelle de Corse est un acte politique majeur qui s'inscrit dans:

- le cadre des compétences environnementales dévolues aux institutions de la Corse
- de la mise en œuvre de l'animation des sites d'intérêt majeurs pour l'Union Européenne Natura 2000 dans le secteur Calvi Carghjese ;
- de la gestion effective du site UNESCO par la mise en œuvre de moyens techniques et humains de l'UAC sur le site en 2020 (conventionnement entre la CdC, l'UAC et l'Etat d'octobre 2020).
- de l'optimisation et la coordination des moyens entre l'UAC et le SMPNRC, conformément à la convention cadre Collectivité de Corse/UAC/PNRC du 28 février 2020.

Afin de répondre aux différents objectifs fixés dans le secteur, l'État devra procéder à la mise à jour de la réglementation du décret réglementant l'actuelle Réserve Naturelle de Scandola, qui par nombre de ses aspects est obsolète.

Le processus de création de cette nouvelle Réserve naturelle de Corse sera présenté lors de la session de l'Assemblea di Corsica du 30 et 31 juillet prochain.

